

Bulletin financier

Décembre 2008

Rédigé conjointement par Nathalie Lacharité et Lison Chèvrefils, Plan. Fin.

PRÉPARATION POUR 2009

L'année 2008 a été riche en rebondissements ! De nouveaux produits financiers, une crise financière et des mesures fiscales en constant changement contribuent à complexifier les finances personnelles !

Afin de bien préparer l'année 2009, rien de mieux que de bien finir 2008. Voici donc une petite liste des choses à vérifier dans les prochaines semaines et des points sur lesquels chacun devra mettre l'emphase pour l'an prochain.

✓ FOCUS : REMBOURSEMENT DE DETTES

Avec la crise financière qui sévit, les conditions de crédit se sont considérablement resserrées. Il ne serait pas impossible de voir des institutions financières rappeler des prêts et des marges auprès de consommateurs qui ont un faible dossier de crédit. Par conséquent, il est tout indiqué d'être proactif et de prioriser le remboursement de vos dettes.

Il s'agit de se pencher sérieusement sur son budget familial, d'en dégager des sommes à appliquer systématiquement chaque mois au remboursement des dettes.

✓ VÉRIFIER SON DOSSIER DE CRÉDIT

Certaines compagnies, Équifax étant la plus connue, se spécialisent dans le maintien des dossiers de crédit des consommateurs. En visitant le site equifax.ca, vous pouvez vous enregistrer et commander, moyennant des frais, votre dossier personnel. L'information y étant contenue pourrait contenir des erreurs qu'il vous est possible de corriger.

✓ COTISER AU RÉGIME D'ÉPARGNES-ÉTUDES (REEE)

La date limite pour souscrire au REEE pour 2008 est le 31 décembre, mais de grâce, aidez-nous à vous aider ! La dernière semaine de décembre est remplie de journées fériées où les banques sont fermées, ce qui nous empêche d'aller déposer vos chèques de cotisation finale. D'autant plus que nous ne recevons aucun courrier au bureau du 22 décembre 2008 au 5 janvier 2009. Idéalement, nous aimerions recevoir vos dernières cotisations au plus tard le 17 décembre 2008.

✓ ENCAISSER SES PERTES POUR RÉCUPÉRER DE L'IMPÔT

Comme la bourse est en repli, si vous avez déclaré des gains en capitaux depuis les trois dernières années, il serait probablement judicieux de vous départir de titres perdants que vous ne voulez plus ou pour cotiser immédiatement à votre REER 2008. Ce faisant, vous générerez une perte en capital qui pourrait effacer vos gains passés et vous faire récupérer de l'impôt.

La date limite pour effectuer ces transactions est autour du 15 décembre 2008.

✓ FOCUS : CÉLI, CÉLI, CÉLI, CÉLI, CÉLI !!!!

Le nouveau Compte d'Épargne Libre d'Impôt (CÉLI) sera enfin disponible en janvier 2009. Toujours en gardant en tête le contexte de crise financière actuelle, il nous apparaît primordial de revenir à la base en matière de finances personnelles. Un des premiers principes budgétaires efficaces demeure la constitution d'un coussin financier pour parer aux imprévus et éviter de recourir aux marges de crédit.

Le CÉLI est un incitatif à l'épargne tout indiqué pour ce faire puisqu'il permettra d'investir 5000\$ par année sans qu'aucun impôt ne soit exigible sur le rendement ou lors d'un retrait de ces investissements. Pour les détails du CÉLI, veuillez vous référer à notre bulletin du mois d'avril 2008.

En principe, tous les clients qui possèdent déjà des comptes de placement hors REER auront intérêt à transférer ces argents dans un CÉLI jusqu'à concurrence de 5000 \$ par année. De même la mise sur pied d'un montant d'épargne systématique mensuel pour faciliter l'investissement au CÉLI devrait être privilégié.

L'économie d'impôt sur 5000\$ sera minime pour l'année 2009. Cependant, les impacts fiscaux à long terme feront du CÉLI un outil essentiel à une saine gestion financière.

Évidemment, nous parlons ici en général. Pour certaines personnes, il sera plus avantageux de continuer à prioriser le REER tandis que d'autres profiteront plus du CÉLI. Chaque véhicule d'investissement comporte ses avantages et ses inconvénients. Nous ne dirons jamais assez comment il est important de demander conseil !

✓ DÉPENSES DÉDUCTIBLES : AVANT LE 31 DÉCEMBRE

Si vous désirez soutenir un organisme de charité ou si vous êtes travailleur autonome et avez d'importants achats à faire, prévoyez de faire ces dépenses avant la fin de l'année pour les déduire dès votre prochain rapport d'impôt.

N'hésitez pas à transmettre ce bulletin à vos amis et/ou à communiquer avec nous pour en discuter plus longuement.

514-384-8122

nathalie.lacharite@sunlife.com (cell. 514-867-1120)

lison.chevrefils@sunlife.com